

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 29 janvier 2024 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin, et
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent, avaient préalablement motivé leur absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2024-01-057

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-01-058

Paiement des quotes-parts 2024 de la Ville de Sorel-Tracy à la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adoptait, lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2024, le règlement n° 372-24 répartissant les quotes-parts 2024 de la partie 1 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel,

CONSIDÉRANT que le conseil de ville doit autoriser le paiement des quotes-parts 2024,

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a demandé aux municipalités qui la compose de devancer et procéder au 1^{er} versement de la quote-part pour le financement des activités de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC), et ce, dans le but de permettre à cette dernière qu'elle puisse avoir des liquidités pour réaliser ses activités et livrer les services à la collectivité, et ce, avant la réception des subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD),

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil autorise le paiement des quotes-parts 2024 à la MRC de Pierre-De Saurel, totalisant 10 449 354 \$, réparties comme suit :

- Gestion générale de la MRC : 1 306 576 \$;
 - Entretien du réseau de fibres optiques : 27 200 \$;
 - Transport adapté et collectif rural : 500 519 \$;
 - Transport interrégional : 1 259 081 \$;
 - Développement économique et touristique : 722 458 \$;
 - Supralocal : 2 281 068 \$;
 - Société historique Pierre-De Saurel : 91 300 \$;
- Un montant de 4 261 152 \$ pour la gestion des matières résiduelles et de l'écocentre régional et un montant de 140 \$ facturé pour chaque bac supplémentaire destiné à la collecte des matières résiduelles par unité d'occupation,

QUE le conseil autorise spécifiquement le paiement du 1^{er} versement de la quote-part 2024 de la Ville de Sorel-Tracy à la MRC de Pierre-De Saurel pour le transport collectif régional pour un montant total de 586 533,52 \$, réparti comme suit : 166 839,87 \$ pour le transport adapté et collectif rural et 419 696,35 \$ pour le transport interrégional,

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire